

Sud éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !



✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

DECLARATION DE SUD EDUCATION HÉRAULT

AU CTSD DU VENDREDI 3 FEVRIER 2017

Sud Éducation 34 a boycotté le CTSD du 27 janvier pour dénoncer les atteintes au système paritaire par des pratiques autoritaires. Aujourd'hui c'est le manque de transparence sur les dotations horaires globales que Sud Éducation veut attirer l'attention.

La lettre du recteur numéro 5 rappelle que la dotation de base des collèges correspond aux 26 heures d'enseignement obligatoire additionnés d'une dotation complémentaire de 3 heures. A cette dotation de base devrait s'ajouter une dotation supplémentaire académique qui permettrait aux établissements de faire fonctionner tous leurs dispositifs et projets particuliers. Or le tableau qui nous a été fourni en préparation de ce CTSD semble faire apparaître que la dotation totale pour nombre d'établissements correspond à la seule dotation de base. Et en effet certains dispositifs spécifiques ne semblent pas avoir été pris en compte, comme les classes à horaires aménagés.

La rectrice parle d'une progression de 6% de la dotation depuis 2013. Les chiffres qui nous ont été communiqués tendent à prouver que l'année de la réforme du collège nous fonctionnons en réalité, à tout le moins, à moyens constants. Dans les REP+ par exemple la pondération des temps d'enseignement a été calculée sur la dotation de base. Et partout la dotation oblige les conseils pédagogiques et les conseils d'administration à faire et entériner

des choix arbitraires comme sur les dédoublements ou la disparition d'heures d'enseignement.

Nous sommes très loin du projet ambitieux qu'il faudrait mener pour répondre aux difficultés scolaires de plus en plus criantes dans un département très fragile socio-économiquement. La disparition des RASED, des personnels du médico-social, la réforme des rythmes scolaires, la pressurisation en terme de charge de travail dans le premier degré font que l'on retrouve un nombre de plus en plus inquiétant d'élèves à l'entrée du collège en situation d'échec.

La réforme des collèges est plus apte à mettre en place des techniques de management qu'elle ne répond à la situation. Les personnels reçoivent de plein fouet ces difficultés et le climat est de moins en moins serein. La souffrance au travail s'accroît et ne peut se masquer par des chiffres. A ce propos, comme notre organisation l'a déjà fait, nous demandons, comme l'exige le décret n°82-453 que le registre santé et sécurité au travail soit mis en place dans tous les établissements et dans toutes les écoles.

En conclusion, l'heure n'est plus à la communication : Sud Éducation 34 demande des explications claires et transparentes sur les modes de calcul des DHG et dénonce de nouveau la mascarade que constitue l'autonomie des collèges, à qui on demande toujours « plus » avec « moins ».